

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Projet d'aménagement de voirie permettant une liaison bus pour le futur  
pont Bacalan-Bastide, lié à la desserte de la plaine rive droite  
*Concernant les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont*

ENQUÊTE PUBLIQUE  
Réalisée du 02 avril au 04 mai 2012 inclus

RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Madame Marie-José del Rey*

*Nota : Les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet  
d'un fascicule séparé joint au présent rapport.*

## SOMMAIRE

<b>Préambule : Fondements de l'enquête et objet du rapport .....</b>	<b>3</b>
<b>I – Projet : Aménagement de voirie permettant une liaison TCSP pour le pont Bacalan-Bastide....</b>	<b>4</b>
1.1 – Contexte.....	4
1.2 – Objectifs.....	4
1.3 – Descriptif.....	5
<b>II – Déroulement de l'enquête.....</b>	<b>7</b>
2.1 – Organisation générale et mesures prises pour l'accueil du public .....	7
2.2 – Publicité.....	8
2.3 – Le dossier.....	8
2.4 – La concertation préalable.....	9
2.5 – L'accueil du projet par le public .....	9
2.6 – Clôture de l'enquête.....	10
<b>III – Analyse des observations recueillies et réponses du commissaire enquêteur .....</b>	<b>11</b>
3.1 - Détail des observations par site de permanence.....	11
• Cenon.....	11
• Lormont.....	13
• Bordeaux.....	14
• CUB.....	15
3.2 - Synthèse d'ensemble des observations recueillies et bilan global de l'enquête.....	15
<b>IV – Annexes.....</b>	<b>17</b>

### **Préambule : Fondement de l'enquête et objet du présent rapport**

La mise en œuvre de l'opération de voirie décrite ci-après, dans la mesure où le montant des travaux dépasse le seuil de 1,9 millions d'euros, nécessite une enquête publique préalable de type Bouchardeau en application de l'article L. 123-1 et suivant du Code de l'Environnement. Afin de procéder à l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement et préciser les mesures destinées à réduire leurs effets dans la mise en œuvre du projet.

C'est pourquoi, à la demande de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a, par décision en date du 22 décembre 2011 (**annexe 1**), désigné le commissaire enquêteur chargé de conduire la présente enquête publique, ayant pour objet : le projet de création d'une liaison de transport en commun pour le futur pont Bacalan-Bastide lié à la desserte de la plaine Rive Droite sur les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont.

Le commissaire enquêteur ainsi désigné est madame Marie-José DEL REY, spécialiste en droit de l'environnement. Monsieur Louis-Julien Sourd, a été désigné comme suppléant, en prévision de l'éventuel empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Par arrêté n° 2012/322 en date du 9 mars 2012 (**annexe 2**) le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux a prescrit l'ouverture et défini les modalités de ladite enquête chargée d'une part de recueillir, du 2 avril au 4 mai 2012, dans quatre points d'accueil répartis entre le siège de la CUB et les mairies des trois communes concernées par le projet, les observations de la population ; et, d'autre part, de donner un avis sur ces observations et, de manière plus générale, sur le projet tel qu'il est présenté par le dossier.

Le présent rapport et les conclusions qui y font suite ont pour objet de permettre au commissaire enquêteur :

- de se prononcer sur la régularité de l'organisation et du déroulement de ladite enquête publique,
- de rapporter et de donner son avis sur les observations recueillies auprès de la population,
- de préciser, en le motivant, son propre avis sur l'utilité publique du projet,
- de procéder à l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement.

**I – Projet mis à l'enquête publique : Aménagement de voirie permettant une liaison TCSP pour le pont Bacalan-Bastide, lié à la desserte de la plaine rive droite**

### 1.1 – Contexte

La communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser, sur les communes de Bordeaux rive droite, de Cenon et de Lormont, comme prévu dans les contrats de co-développement, une liaison en transport en commun entre le futur pont Bacalan Bastide et le pôle intermodal de Cenon Pont Rouge. Les objectifs du projet de développement du réseau de transport en commun de la communauté urbaine ont été arrêtés par délibération n°2008/0161 du 22 février 2008 qui mentionnait notamment le lancement d'études de faisabilité de Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) concernant les dessertes de la rive droite (liaison Cracovie - pont Bacalan Bastide - pôle intermodal Cenon Pont Rouge - la Bastide - Floirac).

La concertation publique dont le bilan a été tiré par la délibération n°2009/0449 du 10 juillet 2009 confirme l'intérêt de développer le réseau de transport en commun en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramways, bus et autocars) ainsi que de mailler le réseau par la création de lignes de rocade. En novembre 2009, le Conseil de Communauté a délibéré sur le lancement des études de définition du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM). En avril 2011, il a approuvé les orientations retenues en matière de stratégie des déplacements sur le territoire de la communauté pour constituer le schéma directeur. Par délibération du 23 septembre 2011, le dossier définitif du projet a été arrêté dans sa nature et caractéristiques essentielles.

### 1.2 – Objectifs du projet

1. Rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacement en faisant croître la part des transports en commun et des déplacement doux et en diminuant la part de la voiture, contribuant ainsi à la diminution de la production des gaz à effet de serre ;
2. Améliorer la desserte de la rive droite :
  - en confortant le développement d'un réseau de transports en commun attractif et performant,
  - en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramway, bus et autocars) ainsi que la complémentarité avec les modes de déplacements doux ;
3. Permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements ;
4. Assurer la desserte de la rive droite en Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) entre le pont Bacalan Bastide et le pôle intermodal de Cenon Pont Rouge, avec une offre de transport empruntant le pont à échéance de sa mise en service.

### 1.3 – Descriptif du projet

Il préfigure, à l'occasion de l'ouverture à la circulation du pont Bacalan Bastide, une liaison future en transport en commun en site propre qui sera dans un premier temps assurée par des bus partiellement en site propre.

Les études en cours pour l'urbanisation future de la plaine rive droite n'étant pas achevées, le tracé définitif d'un transport en commun en site propre ne peut, à ce jour, être figé. Il est donc envisagé la mise en service d'une liaison transports en commun entre le pont Bacalan Bastide et le pôle d'échange Cenon Pont Rouge qui emprunte des voiries existantes équipées de couloirs réservés.

Il débute au débouché du futur pont Bacalan Bastide, sur le quai de Brazza, emprunte la rue Charles Chaigneau passe sous l'ouvrage SNCF existant (sans modification de ce dernier). La voirie à double sens actuelle du quai verra son organisation modifiée afin de permettre la création de voies dédiées à la circulation des bus. Après l'ouvrage SNCF, un carrefour giratoire sera réalisé à l'intersection de la rue Charles Chaigneau et du boulevard André Ricard. Puis le projet emprunte la rue Louis Blanc (passage sous un autre ouvrage SNCF sans modification), une voie nouvelle, inscrite au P.L.U., sera créée entre la rue Louis Blanc et la rue Edouard Vaillant afin de permettre la circulation des bus, cette liaison desservira la gare TER, et la station tramway situées au croisement de la rue Edouard Vaillant et de l'avenue Jean Jaurès à Cenon. Cette liaison empruntera l'avenue Jean Jaurès, puis la rue Jules Guesde, la rue Louis Blanc et la rue Charles Chaigneau vers le quai de Brazza pour revenir sur le futur pont Bacalan Bastide. Une requalification du boulevard André Ricard et du chemin de Lissandre jusqu'au carrefour avec la rue Banlin est également prévue, pour faciliter l'insertion du bus et fluidifier le trafic routier attendu.

Les caractéristiques géométriques du projet correspondent aux profils en travers types suivants :

#### **Quai de Brazza :**

- deux trottoirs,
- deux couloirs bus,
- deux pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales,
- une chaussée avec une file de circulation par sens séparées par un îlot central élargi dans le virage pour permettre le tourne à gauche.

Le carrefour rue Lajaunie sera géré avec des feux tricolores. L'arrêt bus « Lajaunie » sera maintenu, l'arrêt « Poste de douane » en encoche sera supprimé, celui « Chantier de la Garonne » sera déplacé.

Lignes 91 et 92 existantes + liane 7 et Corol 32

**Rue Charles Chaigneau :**

- un trottoir côté nord de largeur variable et une bande côté sud inaccessible aux piétons,
- deux couloirs bus avec intégration des deux roues, l'interruption du site propre bus sera gérée par des feux (au droit de l'arrêt) permettant de donner la priorité aux bus,
- une chaussée avec une file de circulation par sens.

Lignes 91 et 92 existantes + liane 7 et Corol 32

Il est prévu la création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Charles Chaigneau et du boulevard André Ricard.

**Boulevard André Ricard :**

- deux trottoirs,
- piste bidirectionnelle unilatérale,
- une chaussée avec une file de circulation par sens.

Arrêt bus « André Ricard » sera déplacé rue Charles Chaigneau.

Lignes 91 et 92 existantes + liane 7

**Chemin de Lissandre :**

- deux trottoirs,
- voie de desserte en sens unique avec stationnement longitudinal,
- prise en compte des entrées et sorties du centre technique municipal de Cenon.

Le raccordement du chemin de Lissandre et du boulevard André Ricard est prévu par un mini giratoire avec îlot franchissable pour les Poids lourds.

**Rue Louis Blanc**

Un arrêt bus est créé (Corol 32).

**Voie nouvelle entre les rues Louis Blanc et Edouard Vaillant :**

- un trottoir,
- une piste cyclable
- voie de desserte en sens unique.

### **Rue Edouard Vaillant avenue Jean Jaurès**

Sens unique vers Jean Jaurès réservé aux bus (Terminus Corol 32)

L'aménagement du terminus est lié avec les projets du pôle multimodal de Cenon, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Cenon Pont rouge, et le Terminus partiel de la ligne A du tramway.

### **Rue Jules Guesde**

Un arrêt bus est créé (Corol 32).

Le coût prévisible pour la réalisation de ce projet de voirie est estimé sommairement à : 5 900 000 € TTC  $\pm$  15% valeur juillet 2011. Il comprend le foncier, les travaux de voirie y compris les mesures compensatoires. Ces dernières correspondent aux aménagements paysagés pour 215 280 € TTC.

## **II. - Déroulement de l'enquête :**

### **2.1 – Organisation générale et mesures prises pour l'accueil du public**

Préalablement au début de l'enquête, soit le mardi 7 février 2012 au matin, le commissaire enquêteur titulaire accompagnée de son suppléant ont rencontré les responsables du projet à la CUB : Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements du Pôle mobilité. Cette réunion de travail a été l'occasion de compléter l'information des commissaires enquêteurs et de parfaire la mise au point du dossier. Elle a été suivie par une visite des lieux commentée par les responsables du projet.

L'enquête a normalement débuté le 2 avril 2012 et a été menée conformément aux prescriptions de l'arrêté du Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux susvisé qui l'a prescrite. Un dossier et un registre d'enquête ont ainsi respectivement été tenus à la disposition du public, entre le 2 avril et le 4 mai 2012 aux heures d'ouverture des bureaux, à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Bordeaux, à la mairie de Bordeaux, à la Mairie de Cenon, et à la mairie de Lormont. Soit au total quatre points possibles de consultation du dossier et de mise à disposition des registres, répartis sur les communes impactées par le projet.

Dans chacun des quatre points d'accueil le commissaire enquêteur a tenu une permanence de trois heures, ces permanences ayant été réparties de manière équilibrée sur toute la durée de l'enquête. Au total le public a disposé de douze heures pour rencontrer le commissaire enquêteur.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec des dispositions des lieux d'accueil du public très satisfaisantes permettant les réceptions par le commissaire enquêteur en toute discrétion. Aucun incident n'est à signaler.

## 2.2 – Publicité

- L'enquête a été régulièrement annoncée par voie d'affichage au moins 15 jours avant son début d'une part dans les mairies par les soins de celles-ci (voir les certificats d'affichage – **annexe 3**) ; et d'autre part sur tout le tracé de la ligne de bus, par les soins de la CUB. Voir le procès-verbal de constat d'affichage dressé en date du 15 mars 2012 par maître Jean Casimiro, huissier de justice à Bordeaux, joint en annexe (**annexe 4**).

- Elle a été également annoncée, comme il se doit, par voie de presse, à deux reprises (15 jours au moins avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci), dans les pages d'annonces légales de deux journaux agréés à cet effet, à savoir :

- le journal Sud-Ouest du 16 mars et du 6 avril
- le Courrier français de Gironde du 16 mars, du 23 mars et du 6 avril

### (annexe 5)

- Elle a en outre fait l'objet dans le journal Sud-Ouest du 10 avril (rubrique « Agglorama ») d'un article à grand titre intitulé « Pont Bacalan-Bastide : priorité aux bus », décrivant l'objet du projet et les modalités de consultation du dossier.

- Enfin le dossier de l'enquête a été consultable pendant toute l'enquête sur le site Internet de la CUB ([www.lacub.fr](http://www.lacub.fr)).

Dès lors, la publicité donnée à l'enquête et au dossier a non seulement respecté les obligations légales, mais est allée au-delà de celles-ci. .

## 2.3 – Le dossier tenu à la disposition du public :

Le dossier d'enquête comporte les pièces suivantes :

- Annexe : Liste des précisions apportées par la CUB suite à l'avis de la DREAL
- Pièce A : Plan de situation
- Pièce B : Objet de l'enquête et informations juridiques et administratives
- Pièce C : Notice explicative
- Pièce D : Plan général des travaux
- Pièce E : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Pièce F : Appréciation sommaire des dépenses
- Pièce G : Etude d'impact

En dépit d'une certaine technicité et d'un volume certain, ce dossier est bien structuré, clair et lisible et il présente de manière compréhensible tous les aspects du projet.



## 2.4 – La concertation préalable :

### 2.4.1 – Avec les services compétents de l'Etat :

Le dossier a été soumis à la DREAL, qui est l'autorité administrative de l'Etat chargée de l'évaluation environnementale. Dans un document de cinq pages en date du 17 février 2012, cette direction considère que l'analyse de l'état initial du site a été traitée de manière satisfaisante, et surtout elle relève la finalité positive du projet.

### 2.4.2 – Avec la population :

Il n'y a pas eu à proprement parler de concertation en ce qui concerne spécifiquement le présent projet. Cependant, et de manière plus large, les objectifs du projet de développement du réseau de transport en commun de la communauté urbaine (arrêtés par délibération du 22 février 2008 et qui mentionnaient notamment le lancement d'études de faisabilité de Transport en Commun en Site Propre concernant les dessertes de la rive droite) ont quant à eux fait l'objet d'une concertation publique.

Cette dernière dont le bilan a été tiré par la délibération n°2009/0449 du 10 juillet 2009 a confirmé l'intérêt de développer le réseau de transport en commun en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramways, bus et autocars), ainsi que de mailler le réseau par la création de lignes de rocade.

## 2.5 - L'accueil du projet par le public (bilan quantitatif des personnes entendues et des observations recueillies) :

Malgré l'intérêt généralement suscité par la question des transports publics et en dépit de la publicité qui lui a été faite (cf. § 2.2 ci-dessus), cette enquête a suscité peu de participation de la population.

Sur les quatre points d'accueil (CUB et mairies) où le dossier était consultable et où ont été tenues des permanences la participation a été la suivante :

Point d'accueil (par ordre chronologique des permanences)	Nombre d'observations recueillies aux registres	Nombre de visite aux permanences
Cenon	11	0

Bordeaux Pey-Berland	5	1
Lormont	3	3
CUB	0	0
TOTAL	19	4

Comme on peut en juger à la lecture de ce tableau, et malgré le sérieux tant du dispositif mis en place pour l'informer et recueillir son avis que de la publicité qui lui a été faite, l'intérêt manifesté par le public n'a pas été à la hauteur de ce que suscite habituellement la thématique des transports publics.

Cela peut s'expliquer en partie par la limitation géographique du projet qui ne concerne qu'un petit secteur de la plaine de la rive droite, mais surtout par le fait qu'il ne s'agit que d'une réfection et d'une optimisation de la voirie existante sans véritable nouvelle construction.

Par ailleurs, même si le projet mis à l'enquête publique n'a pas directement fait l'objet d'une concertation publique, dans la mesure où les objectifs du projet de développement du réseau de transports en commun de la CUB arrêtés en 2008 (qui y faisaient référence) ont quant à eux fait l'objet d'une concertation publique, il est fort probable que la population ait pu s'informer et s'exprimer suffisamment à cette occasion.

Le bilan de cette dernière a d'ailleurs confirmé l'intérêt de développer le réseau de transport en commun.

## 2.6 – Clôture de l'enquête

L'enquête a été close le 4 mai à l'heure de fermeture habituelle des bureaux de la CUB et des mairies.

Les registres ont été arrêtés et clos par les autorités compétentes à cet effet et remis au commissaire enquêteur dans les délais, soit le mardi 8 mai 2012.

### III. - Analyse des observations recueillies

#### 3.1 - Détail des observations par site de permanence

Les lieux de permanence sont classés par ordre chronologique de tenue de la permanence. Les observations, critiques et suggestions sont présentées dans l'ordre de leur inscription au registre d'enquête.

##### 3.1a – Mairie de Cenon

##### Relevé des observations :

N° obs.	Noms	Observations
1	Boyer Claude	<p>Critique la réalisation du pont. Regrette l'absence d'étude sur les nuisances induites. Exige un plan de circulation et des protections contre les nuisances sonores.</p> <p><i>Commentaire du CE : les critiques et exigences exprimées concernent un secteur bien plus large que celui du projet mis à la présente enquête.</i></p>
2	Association SOS nuisances 4 voies ferrées	<p>Réclame une maîtrise efficace du trafic au débouché du pont ; un plan de circulation adapté ; une mise aux normes des écrans antibruit ; une trémie et une <u>offre de transports en commun performante</u> de la gare de Cenon à Ravezies.</p> <p><i>Commentaire du CE : si certaines des réclamations sont hors projet, il s'avère justement que l'objet de l'enquête est l'aménagement de la voirie pour permettre une liaison Transports en Commun en Site Propre à la sortie du pont sur la plaine rive droite...</i></p>
3	Marie-France Jouan	<p>S'inquiète des nuisances apportées par l'ouverture du pont au niveau du cours Victor Hugo à Cenon. Réclame une trémie boulevard de l'entre-deux-mers.</p> <p><i>Commentaire du CE : préoccupations hors enquête.</i></p>
4	Ludovic Loches et Wendy	<p>Font part de leurs inquiétudes par rapport à l'ouverture du pont. Questionnent sur la protection phonique et le plan de circulation boulevard de l'Entre-deux-mers et cours Victor</p>

	Arnaudin	Hugo. <u>Commentaire du CE</u> : <i>secteur hors enquête.</i>
5	Mme Marie-Hélène Vacher	Estime qu'un tel pont n'aurait dû être conçu que simultanément à un réseau routier adapté ; et que de nos jours il ne faut plus imposer bruit et pollution. Craint la forte augmentation de trafic automobile induite par l'ouverture du pont. Réclame une trémie et des écrans anti-bruit dans le secteur Victor Hugo et la mise en place de <u>transports en commun efficaces</u> . <u>Commentaire du CE</u> : <i>observations en partie hors enquête.</i>
6	Mr et Mme ARRAD Abdelkrim	Réclament des mesures anti-bruit et anti bouchon dans le secteur Victor Hugo ; et des <u>transports en commun</u> . <u>Commentaire du CE</u> : <i>demandes légitimes mais hors secteur. En ce qui concerne les transports en commun, il s'agit justement de l'objet même de l'enquête...</i>
7	Mr Mollet Christophe et Melle Veron Isabelle	Réclament : plan de circulation ; écrans anti-bruit aux normes ; trémie sur le secteur Victor Hugo/Entre-deux-mers. Et une offre de <u>transports en commun performants</u> entre la gare de Cenon et Ravezies. <u>Commentaire du CE</u> : <i>demandes hors secteur, sauf pour transports en commun justement objet de l'enquête...</i>
8	Mr Marcel Carasse	Idem
9	JC Ducasse	Idem
10	ANTOINE Jean-Bernard	Demande des protections phoniques, le non accès aux voiries communales, des ouvrages souterrains. Relate une mauvaise expérience avec RFF.
11	Mr Jicquel (?) Laurent	Réclame des enquêtes publiques pour : le secteur Lajaunie ; l'écran antibruit du pont Saint-Emilion ; la trémie boulevard de l'Entre-deux-mers. S'interroge sur la logique du TCSP. Révèle l'importante exposition aux nuisances subie par les habitants (notamment du fait de RFF) et réclame l'ouverture de négociations. <u>Commentaire du CE</u> : <i>en partie hors projet.</i>

### 3.1b – Mairie de Lormont

#### Relevé des observations :

N° obs.	Noms	Observations
1	Anonyme	<p>Ce projet fait craindre une intensification de la circulation automobile sur un secteur déjà saturé aux heures de pointes.</p> <p>Il sera nécessaire de convaincre que le nouveau pont est destiné aux transports en commun ; et de multiplier les parcs-relais du secteur.</p>
2	Anonyme	<p>Emet de fortes craintes quant à l'augmentation du trafic automobile à l'issue de l'ouverture du pont, sur un secteur déjà saturé.</p> <p><i>Commentaire du CE : Ces craintes pourtant légitimes n'entrent pas dans le champ de la présente enquête.</i></p>
3	Benessis Marie-Claire	<p>Fait part de la souffrance des riverains rue Sourbes.</p> <p><i>Commentaire du CE : le projet n'impacte nullement cette rue.</i></p>

### 3.1c – Mairie de Bordeaux

#### Relevé des observations :

N° obs.	Noms	Observations
1	Signature illisible Architecte urbaniste	<p>S'interroge sur le mode de priorité au débouché du pont. Regrette l'absence d'un rond-point qui à terme permettrait de boucler les boulevards avec le pont JJ Bosc.</p> <p><i>Commentaire du CE : Idée intéressante, mais hors champs de la présente enquête (hors tracé du TCSP). Concernant le</i></p>

		<p>débouché du pont, il ne se situe pas dans l'emprise de la présente enquête publique (qui démarre quelques mètres plus loin, voir plan). Cependant, nous pouvons signaler que les services de la CUB ont prévu la mise en place de feux tricolores à cet emplacement.</p>
2	Signature illisible	<p>Croisement peu protégé au niveau du 123 quai de Brazza. Déploire l'absence d'un tunnel pour les transports doux sous l'ouvrage SNCF.</p> <p><u>Commentaire du CE</u> : Faire emprunter un tunnel aux utilisateurs de transports doux semble peu sécurisant pour ces derniers, et sans grand intérêt puisque les trottoirs et les pistes cyclables demeurent sécurisés à cet endroit. Cela évite d'engager des frais supplémentaires injustifiés.</p>
3	Signature illisible	<p>Déplore le manque d'information sur un projet de circulation global définitif. Enumère une série de propositions.</p> <p><u>Commentaire du CE</u> : Propositions certes intéressantes, mais hors champs de la présente enquête (hors tracé du TCSP).</p>
4	André Barret Président de Cap Bastide	<p>Déplore les limites de l'étude ; le manque d'incidence apparent sur le flux de véhicule selon que le pont soit ouvert ou fermé ; le manque de performance des transports en commun dû à l'entonnoir de la rue Chaigneau. Réclame un autre parcours.</p> <p><u>Commentaire du CE</u> : L'entonnoir de la rue Chaigneau n'aura aucun impact négatif sur la circulation des bus, puisqu'il est prévu par l'installation d'un système de feux adaptés de donner la priorité aux transports en commun.</p>
5	Signature illisible	<p>Regrette que l'enquête ne prenne pas en compte le débouché du pont côté Bacalan.</p> <p><u>Commentaire du CE</u> : Effectivement la présente enquête ne porte pas sur l'ensemble de la problématique de la circulation aux débouchés du pont, mais uniquement sur l'aménagement de la voirie en site propre côté rive droite. Vraisemblablement une enquête similaire sera menée rive gauche.</p>

### 3.1d – Communauté Urbaine de Bordeaux

#### Relevé des observations :

N° obs.	Noms	Observations
		Aucune observation n'a été déposée sur le registre de la CUB.

### 3.2 - Synthèse d'ensemble des observations recueillies et bilan global de l'enquête

Il ressort de l'étude des observations, tout d'abord que l'objet de la présente enquête publique n'a pas été correctement identifié par la plupart des déposants. En effet, la quasi-totalité des dépositions concernent les problèmes de circulation automobile, et des nuisances qui en découlent, d'un secteur beaucoup plus large que celui de l'étude. Et elles révèlent, par ailleurs, de sérieuses craintes quant à la saturation possible de ce large secteur à l'issue de l'ouverture du pont... Il est donc indispensable de rappeler ici que ce projet ne concerne pas le plan de circulation général de la plaine rive droite, mais uniquement l'aménagement de voirie existante permettant une liaison bus en site propre sur un secteur limité et bien défini : après l'intersection à la sortie du pont Bacalan-Bastide quai de Brazza et jusqu'à la gare multimodale de Cenon (aller/retour), ainsi que parallèlement l'aménagement sécurisé de pistes cyclables et de trottoirs.

Ensuite, il est très curieux de constater que de nombreuses observations font état du souhait de voir mettre en place un système de transports en commun efficace entre la place Ravezies et la gare de Cenon, comme s'il n'était pas envisagé par les décideurs... alors qu'il s'agit justement de l'objet de l'enquête... Peut-être les observateurs ont-ils été gênés dans leur compréhension du projet par le fait que la présente enquête ne concerne que le tronçon rive droite et qu'ils ne disposent d'aucun élément en ce qui concerne la partie rive gauche du projet.

En ce qui concerne les questions hors champ d'enquête, lorsqu'une ébauche de réponse nous a semblé justifiée face à une appréhension légitime et indirectement liée à l'objet de l'enquête, nous l'avons apportée dans le tableau sous forme de « commentaire du commissaire enquêteur ». Toutefois il nous semble important de rappeler ici qu'il convient aux dépositaires, d'une part, de rester à l'affût de l'ouverture de nouvelles enquêtes publiques plus directement liées à l'objet de leurs préoccupations. Et, d'autre part, de transmettre leurs doléances au service approprié de la Communauté Urbaine de Bordeaux, afin qu'il puisse les prendre en considération.

Enfin, en ce qui concerne les questions plus générales propres à la zone étudiée. Il ressort de l'étude du dossier, que des mesures spécifiques vont être prises pour réduire le phénomène de shunt qui pourrait survenir au travers des quartiers d'habitation. Ainsi, pour contraindre la circulation automobile il est prévu de mettre en place des feux tricolores sur le carrefour Lajaunie/Brazza ; la nouvelle voie créée entre les rues Louis Blanc et Edouard Vaillant sera exclusivement réservée à l'usage des bus ; sur ce secteur des sens uniques « tête-bêche » seront instaurés pour dissuader le transit... (Voir page 150 de la pièce G de l'étude d'impact).

S'agissant de la gestion des nuisances sonores sur le secteur, il convient de rappeler que la CUB s'est engagée à réaliser une étude acoustique avant l'ouverture du pont (état initial) ; ainsi qu'une seconde campagne de mesures à sa mise en service. Afin, de s'assurer que les seuils réglementaires ne sont pas dépassés. Si tel était le cas, la CUB s'engage à prendre les mesures acoustiques nécessaires appropriées (Voir page 107 de la pièce G de l'étude d'impact).

Fait à Bordeaux, le 13 mai 2012

Par madame Marie-José del Rey,

Commissaire enquêteur





## ANNEXES

- **Annexe 1** : Décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, en date du 22 décembre 2011
- **Annexe 2** : Arrêté du Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en date du 9 mars 2012
- **Annexe 3** : Certificats d'affichage
- **Annexe 4** : Procès-verbal de constat d'affichage dressé par maître Jean Casimiro, huissier de justice à Bordeaux, en date du 15 mars 2012
- **Annexe 5** : Annonces légales

